



Modalités de l'offre de taux d'intérêt bonifié du REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC

Les modalités ci-dessous décrivent en détail comment obtenir le taux d'intérêt bonifié sur les nouveaux soldes dans un REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC existant ou sur les dépôts dans un nouveau REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC.

Généralités

1. L'offre de taux d'intérêt bonifié du REER – Compte d'épargne à intérêt quotidien CIBC (**CEIQ**) (« **L'Offre CEIQ** ») débute le 3 janvier 2019 et prend fin le 31 mars 2019 (la « **Période de l'offre** »). L'Offre CEIQ ne s'applique qu'aux CEIQ admissibles.

CEIQ admissibles

2. Si un CEIQ est ouvert **pendant** la Période de l'offre, il obtiendra l'intérêt bonifié sur le solde de clôture quotidien total à partir de la date d'ouverture du CEIQ et pendant toute la Période de l'offre.
3. Si un CEIQ admissible a été ouvert **avant** la Période de l'offre, il accumulera de l'intérêt bonifié sur la portion du solde de clôture quotidien qui excède le solde de clôture le 2 janvier 2019 (le « Nouveau solde »).
4. L'Offre CEIQ est limitée à un CEIQ par client. Si le client ouvre plus d'un CEIQ au même nom durant la Période de l'offre, seul le premier CEIQ ouvert sera admissible.

Intérêt bonifié et intérêt ordinaire

5. L'intérêt bonifié est calculé quotidiennement au taux courant et est versé mensuellement :
 - a) selon le solde de clôture total de chaque jour pour un CEIQ admissible ouvert **pendant** la Période de l'offre; ou
 - b) selon le Nouveau solde de chaque jour pour un CEIQ admissible ouvert **avant** la Période de l'offre.

L'intérêt ordinaire est calculé quotidiennement au taux courant sur le solde de clôture total de chaque jour et versé mensuellement.

Si le CEIQ est fermé pendant le mois, l'intérêt bonifié de ce mois ne sera pas versé.

Pour connaître les taux d'intérêt bonifié et ordinaire courants, renseignez-vous en centre bancaire CIBC ou consultez le site www.cibc.com/francais. Les taux d'intérêt ordinaire et bonifié peuvent changer en tout temps et sans préavis.

Restrictions

6. L'intérêt bonifié ne sera pas versé sur les fonds transférés d'un CEIQ existant à un autre CEIQ existant ou nouveau.
7. L'Offre CEIQ ne peut être combinée à aucune autre sur votre CEIQ. La Banque CIBC peut, à sa seule discrétion, modifier les présentes modalités ou retirer l'Offre CEIQ en tout temps et sans préavis. La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'Offre CEIQ de tout client qui, de l'avis de la Banque CIBC, en abuse ou la trafique.